

Communiqué 100TWh - Recours en annulation du permis de la centrale gaz de Manage

29/04/2022

Le mouvement citoyen 100TWh s'oppose à la construction de centrales au gaz pour remplacer le nucléaire. Il a déposé avec ses avocats un recours en annulation du permis de la centrale TGV de Manage qui repose sur une étude d'incidence bâclée.

L'association citoyenne 100TWh a introduit ce 25/04/2022 une requête en annulation du permis unique pour la construction et l'exploitation de la centrale électrique Turbine-Gaz-Vapeur (TGV) de Manage. Celui-ci a été octroyé le 14 septembre 2021 à la s.a. BALI WIND.

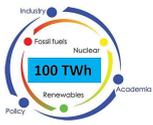
100TWh milite en effet pour un mix énergétique non-carboné incluant le nucléaire et excluant les énergies fossiles dont le gaz. Elle ne peut accepter que nos décideurs politiques construisent de nouvelles centrales au gaz, dont les émissions de CO2 sont inadmissibles eu égard au réchauffement climatique.

Nous aurions préféré que nos arguments puissent être débattus ouvertement dans la sphère politique et médiatique, mais toutes nos tentatives en ce sens ont été rejetées. Nous nous sommes donc résolus à utiliser la voie juridique pour faire entendre notre voix aux décideurs actuels en matière d'énergie.

Outre les nuisances évidentes qu'entraînera cette centrale pour ses riverains auxquels nous sommes associés pour ce recours, et dont certains habitent à 30 m des futures installations, nous dénonçons avec nos avocats le saucissonnage des études d'incidence qu'on retrouve à tous les niveaux dans ce dossier.

Il y a d'abord le saucissonnage des études d'incidence liées au projet et qui ne peuvent pas être considérées séparément : la centrale, son raccordement électrique, et son raccordement au gaz. En attribuant le permis sur base de la seule étude d'incidence de la centrale, les autres installations ne peuvent plus être analysées objectivement.

Il y a ensuite le saucissonnage des études d'incidence liées au projet global de fermeture du nucléaire, dont cette centrale n'est qu'un des jalons. Une étude d'incidence de ce projet n'a jamais été faite, et les citoyens n'ont jamais été consultés directement, ce qui est contre toutes les réglementations.



Enfin, notre association s'insurge contre le fait que la seule étude d'incidence qui nous est présentée dans cette demande de permis semble présenter l'énergie produite à partir de gaz, un combustible fossile, comme une énergie renouvelable. Elle est aussi totalement incomplète et le permis octroyé par défaut n'a même pas tenu compte de toutes ses recommandations.

En conclusion, nous pensons que cette centrale ne doit pas être construite.

Ceux qui souhaitent nous aider dans cette action, et les autres que nous lancerons contre la Transition Energétique, vous pouvez participer à notre crowdfunding:

<https://www.okpal.com/pour-un-electricite-abordable-voor-betaalbare-el/#/>